

Arrêté municipal n° A024 du 12 mai 2023

de fermeture de voies communales à la circulation pour le déroulement du 49^{ème} Rallye Aveyron Rouergue Occitanie du 08 juillet 2023, avec déviation, en et hors agglomération et d'interdiction de stationnement, sur le territoire de la commune de Moyrazès.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOYRAZÈS,

Vu l'article 25 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code de la route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment les articles R411.8 et R411.29 et R411.30 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6, L2122-21 et L2122-24 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que tous les textes qui l'ont modifié, notamment l'arrêté du 25 juin 2009 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée par arrêté du 25 juin 2009 ;

Vu la demande présentée par les organisateurs du 49^{ème} Rallye Aveyron Rouergue Occitanie le 02 mai 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation pendant le déroulement des épreuves chronométrées du 49^{ème} Rallye Aveyron Rouergue-Occitanie ;

ARRÊTE

Article 1 : L'avenue du Ségala à Moyrazès sera fermée à la circulation pour tout véhicule le **samedi 08 juillet 2023 à partir de 7 heures 00** pour permettre à l'organisation du rallye d'installer les plots de sécurité.

Article 2 : Les voies communales ci-après, seront fermées à la circulation pour tout véhicule le **samedi 08 juillet 2023 de 9 heures 15** jusqu'à la fin de l'épreuve.

➤ **hors agglomération**

- V.C. 17
- V.C. 10 (de la V.C. 17 à la RD 67)
- V.C. 4 (de Moyrazès à la VC 24)
- V.C. 24 (de la V.C. 4 à la RD 85)

➤ **en agglomération**

- Rue de La Molière
- Rue de Taliergues
- Place de la peyre
- Rue des Fossés
- RD 67 : avenue des Evêques, rue de l'abreuvoir
- RD 57 : avenue du ségala, avenue du vallon
- Place lo ranquet



- Rue Jean Mazenq
- Rue Sœur Martial
- Rue de la croix du Verdier
- Place des quatre vents
- Rue des tuileries
- Route de Fontanels
- Chemin de l'oratoire

Les déviations seront les suivantes :

➤ **hors agglomération**

- V.C. 10 sera déviée par RD 57
- V.C. 4 sera déviée par VC 69, 72 et par RD 620

➤ **en agglomération**

- la déviation de la RD 57 s'effectue par les rues adjacentes.

Article 3 : Le stationnement est interdit dans l'agglomération de Moyrazès le 08 juillet 2023 de 6 heures jusqu'à la fin de l'épreuve :

- sur la place Saint Médard ;
- sur l'avenue du Ségala (RD n°57) entre la place lo ranquet et la place de l'orme.

Article 4 : La signalisation réglementaire de déviation sera mise en place et maintenue pendant la durée de la course, par les organisateurs de l'épreuve et contrôlée par les services techniques de la mairie.

La signalisation réglementaire d'interdiction de stationner sera mise en place par les services techniques municipaux. Elles seront enlevées dans les mêmes conditions dès la fin de la manifestation.

Article 5 : Le maire, le commandant du groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Dont Ampliation : Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron
Organisateurs du 49^{ème} Rallye Aveyron « Rouergue Occitanie ».

Fait à Moyrazès, le 12 mai 2023.

Le maire,
Michel ARTUS.

